

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****DU 3 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 3 octobre, le Conseil Municipal légalement élu et convoqué, s'est réuni à la mairie salle de réunion, sous la présidence de Patrice PHILIPPE, Maire.

**Ouverture de séance** : 20 heures

**Etaient présents** : Patrice PHILIPPE, Marie-Josée DUË, Stéphane ROUSÉ, Claire BAGLAN, Fabrice AUTECHAUD (arrivé à 20h10), Jacques VIEL, Catherine AUBIN, Marianne JACQUES, Fabrice LAGOUANELLE (arrivé à 20h25), Christophe BILOE, Jean-Daniel LOMENEDE, Noémie WEZEL, Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, et Thierry LECOMTE.

**Pouvoir** : Jean-Félix WAWRZYNIAK à Marie-Josée DUË, Nicole LABICHE à Jacques VIEL, Orlane MAILLARD à Christophe BILOE et Maryannick DESHAYES à Marie-Claude SASSINE

**Secrétaire** : Marie-Josée DUË.

**Informations du maire** :

Monsieur le Maire indique :

Cours informatique : des cours d'informatique vont être proposé aux aînés qui le souhaitent par le conseiller numérique de l'agglo, nous devons mettre les locaux à dispositions, le conseiller numérique apporte le matériels nécessaires.

Projet Eolien : le mât de mesure a été installé à Vraiville le 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre pour une durée de 1 an.

Les travaux du carrefour au niveau de la boulangerie Saint Blaise sont presque terminés, il manque l'enrober et la mise en route des feux, nous sommes dans l'attente de la puce électronique.

Fibre optique : Un délai de non-commercialisation de trois mois est obligatoire à la réception des travaux concernant la fibre (prévue en octobre). Monsieur le maire a demandé à réduire ce temps. On peut espérer avoir la fibre pour la fin de l'année ou début 2023

Mare : Monsieur le Maire annonce que des travaux sont prévus au niveau de la mare de Montaure pour collecter les eaux pluviales.

Thierry LECOMTE demande si l'on va retirer les poissons. Monsieur le Maire répond que oui. En effet, certaines espèces seront retirées parce qu'elles ne font pas partie de l'éco- système d'une mare, telles que des tortues de Floride, par exemple, et d'autres poissons. Elle sera ré-empoisonnée probablement après par les services de l'agglomération.

Hubert DE LA HAYE intervient pour dire qu'il manque un panneau « STOP » au carrefour de la rue Gustave ZURCHER et la rue de la Libération.

Lucie RAOULT confirme que le panneau « stop » manquant, a été récupéré par les agents techniques lors des travaux, car il était posé sur la haie du riverain.

Vote du Procès-Verbal du conseil municipal du 27 juin 2022 : aucune observation, vote par 15 voix et 4 abstentions (Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE).

### Point 1 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Pour pallier aux nouvelles dépenses, les membres du conseil municipal ont adopté à l'unanimité la décision modificative n° du budget primitif.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire		20 000.00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		14 000.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>34 000.00 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	761.91 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>761.91 €</b>	
D 023 : Virement section investissement		10 001.28 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>10 001.28 €</b>
D 2031 : Frais d'études		3 600.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>3 600.00 €</b>
D 2128-20 : Voirie		1 331.28 €
D 2135-11 : GROUPE SCOLAIRE		900.00 €
D 2188-11 : GROUPE SCOLAIRE		5 970.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>8 201.28 €</b>
D 673 : Titres annulés (exerc. antér.)	621.92 €	
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>621.92 €</b>	
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct	621.92 €	
<b>TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonct</b>	<b>621.92 €</b>	
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		5 000.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>		<b>5 000.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct		10 001.28 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>10 001.28 €</b>
R 13251 : Subv du GFP de rattachement		1 800.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>1 800.00 €</b>
R 7381 : Taxe add. droits de mutation		34 000.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>		<b>34 000.00 €</b>
R 7718 : Autres produits except. gestion		4 239.37 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>		<b>4 239.37 €</b>

Adopté à l'unanimité.

### Point 2 : Vote des subventions 2022

À la suite de la commission d'attribution des subventions du 26 septembre, le conseil municipal décide et approuve l'attribution des subventions aux associations prévue dans le budget 2022 selon le tableau ci-dessous.

	ASSOCIATIONS LOCALES	Rappel BP 2021	Propositions/Vote B.P 2022	NBRE JRS / AN PRÊT DE SALLE
1	ASHM (Course à pied)	30 €	30 €	
2	RCMS (Racing Club Malherbe Surville)	1 000 €	1500 €	
3	UNRPA	465 €	465 €	2
4	Gym Détente Terres de Bord	340 €	500 €	72
5	Judo Club de Terres de Bord	800 €	800 €	107

6	La Source des Savoirs	250 €	300 €	44
7	Coopérative Scolaire LA VALLEE		300 €	
8	Coopérative scolaire MONTAURE	400 €	300 €	
9	Association Terres de Fêtes	5700 €	4211 €	7
10	La Vallée des Loisirs	250 €	250 €	2
11	Le Souvenirs Français		200 €	
12	Les Cou'z'ines		300 €	
13	ACPG Anciens Combattants Montaure Tostes		300 €	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9235 €</b>	<b>9556 €</b>	
	<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>	Rappel BP 2021	<b>Propositions/Vote B.P 2022</b>	Observation
1	CFAIE (VAL DE REUIL)	280 €	140 €	
2	Association Prévention Routière	100 €	0 €	
3	Maison Familiale Rurale de ROUTOT		70 €	
4	EPIREUIL VAL DE REUIL	150 €	150 €	
5	Amis des Monuments et sites de l'Eure	150 €	75 €	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>780 €</b>	<b>435 €</b>	

### **Vote en 2 temps**

**Vote 1 Exclu : Association Terres de Fêtes**

**POUR : 17**

**ABSTENTIONS : 1 Marianne JACQUES**

**CONTRE : 0**

\*\*\*\*\*

**Vote 2 pour : Association Terres de Fêtes**

**POUR : 13**

**ABSTENTIONS : 5 Marie-Claude SASSINE, Maryannick DESHAYES (P), Hubert DE LA HAYE, Thierry LECOMTE et Marianne JACQUES**

**CONTRE : 0**

### **Point 3 : Devis Ciclop**

Monsieur le maire donne lecture du devis n°2022-0901 réactualisé établi par le bureau d'étude Ciclop portant sur la reprise de faisabilité pour le projet ECOLE pour un montant de 3600€ TTC.

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE**

Le devis est APPROUVE à l'unanimité.



#### **Point 4 : Candidature « Mon école mon avenir »**

Monsieur le maire informe les élus que le Département de l'Eure a fait de la jeunesse l'une de ses priorités en la plaçant au cœur des nouvelles politiques de soutien aux communes.

Pour accompagner les communes qui ont de nouveaux projets de construction, de réhabilitation ou d'extension d'écoles, les élus départementaux ont voté le 24 juin dernier, le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

**Intitulé « Mon école, mon avenir », le dispositif concerne les projets scolaires du 1er degré : école, restauration scolaire ou garderie. Il faut néanmoins que le coût total des travaux soit supérieur à 200 K€.**

Ce programme d'intervention « Mon école, mon avenir » concerne l'enseignement, la restauration scolaire et les garderies périscolaires.

L'objectif est de faire émerger de nouveaux projets de construction, de réhabilitation ou d'extension d'écoles. Mais aussi d'accélérer les projets existants matures visant une réalisation en 2023.

#### **Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le maire à candidater à la manifestation d'intérêt « Mon Ecole Mon Avenir »

**Et** à signer tous les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

#### **Point 5 : Nomination du « Correspondant incendie et secours »**

En application de l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, le [décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022](#) complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article le D731-14.

En vertu de cette nouvelle disposition, il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Monsieur BILOE Christophe a été nommé correspondant incendie et secours **A L'UNANIMITE**.

#### **Point 6 : Modification règlement clôture PLUIH**

Faisant suite à la commission urbanisme qui s'est tenu le mardi 27 septembre à la mairie, le règlement des clôtures est modifié par zone : Champêtre ; Intermédiaire et Urbaine selon le règlement et plan de zonage.

**Adopté l'unanimité.**

#### **Point 7 : Modification du taux TA (Taxe d'Aménagement)**

La loi de finances 2022 a transformé la possibilité de reverser une partie de la taxe d'aménagement entre les communes membres et leur EPCI soit l'AGGLO Seine Eure de rattachement en obligation.

L'agglomération Seine Eure a voté lors de son conseil communautaire du 22 septembre le taux de 10% de reversement.

Pour compenser cette perte de recette, Monsieur le Maire propose de fixer le taux de la Taxe d'Aménagement à 5%.

**Le Conseil Municipal, a voté le taux de 5% pour la TA**

**POUR : 15**

**ABSTENTIONS : 0**

**CONTRE : 4 Marie-Claude SASSINE, Maryannick DESHAYES (P), Hubert DE LA HAYE, Thierry LECOMTE**

### **Point 8 : Programme « 1000 cafés »**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Valide** le partenariat avec « 1000 cafés » du GROUPS SOS et l'EUURL du café qui établira un bail commercial avec la commune,

**S'engage** à fournir un local aux normes (accessibilité PMR, sécurité incendie, hygiène) et à prendre en charge les travaux d'aménagement et l'installation d'un comptoir,

**Fixe** un montant modéré de 400€ TTC pour le loyer du local commercial et du logement afin de faciliter le démarrage de l'activité,

**Prévoit** d'inclure dans le bail commercial le logement au-dessus de l'ancienne mairie

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre les études, à lancer les consultations et à signer les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

**Dit** que les élus et la population seront tenus informés des suites données à chaque étape du projet.

**Adopté l'unanimité.**

### **Point 9 : Précision délibération n° 14/2022 AGGRANDISSEMENT CIMETIERE COMMUNALE DE Montaure TERRES DE DORD – ACHAT DE PARCELLE**

Lors du conseil municipal du 27 juin dernier, le conseil municipal par la délibération 14/2022 a autorisé l'acquisition à l'amiable par la commune de la parcelle cadastrée section ZC n° 129 d'une contenance de 490 m2 permettant l'agrandissement du cimetière communal au prix de 2 € le m2. Les frais incombant à l'acte seront à la charge de la commune.

**Le conseil a arrêté le prix de l'acquisition à 980€.**

**POUR : 15**

**ABSTENTIONS : 1 Hubert DE LA HAYE**

**CONTRE : 3 Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE**



## Point 10 - Projet d'aménagement du ruissellement de la rue Gustave Zurcher vers la mare.

Considérant le projet, d'aménagement du ruissellement de la rue Gustave Zurcher vers la rue de la Libération puis vers la mare, il est apparu nécessaire de procéder à l'acquisition de plusieurs parcelles, 3 exactement.

Une appartenant à Mme CORRUBLE née LABICHE Claudine référencée ZB 04 d'une contenance de 1965 m<sup>2</sup> Le champ Pernel d'une superficie de 3745 m<sup>2</sup>. Pour un montant de 6000€.

**POUR : 16            ABSTENTIONS : 3 Marie-Claude SASSINE, Maryannick DESHAYES (P),  
Hubert DE LA HAYE**

**CONTRE : 0**

La seconde à Madame THIERRY Claude, usufruitière et RICHARD épouse MILLON Marie-José, nu propriétaire référencée A 1607 d'une contenance de 57 m<sup>2</sup> et ZC 128 d'une contenance de 240 m<sup>2</sup>. Pour un montant de 300€.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

La troisième et dernière de Monsieur MAUGY Jean-Pierre référencée ZB 33 d'une contenance de 1965 m<sup>2</sup> Le champ Perret.

Monsieur MAUGY dans son courrier en date du 5 mars 2021 fait part à Monsieur le maire de son souhait de léguer ce terrain à la commune.

Le conseil municipal accepte le leg de Monsieur Maugy, dit que les frais incombant à l'acte seront à la charge de la commune.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

## Point 11 – Eclairage public modification des horaires

Les horaires d'éclairage proposées sont fonction de l'activité humaine, actuellement, les horaires de fonctionnement de l'éclairage public sont :

Allumage le matin de 5 h ;

Extinction le soir à 23 h.

En raison de la forte augmentation des tarifs de l'électricité, Monsieur le maire propose aux élus de modifier les horaires d'éclairage comme suit :

Allumage le matin de 6 h ;

Extinction le soir à 21 h.

Ces changements pourraient prendre effet au moment du changement d'heure fin octobre.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

- L'allumage le matin à 6 h et l'extinction le soir à 21 h.
- L'extinction totale de l'éclairage public du 15 mai au 15 août

**Point 11 – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)  
de L'Agglomération Seine-Eure - Modification de l'intérêt communautaire en  
matière de voirie sur la commune de Val de Reuil**

Monsieur le maire rapporte qu'en application de I du 50 du V de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul du montant de l'attribution de compensation à obtenir ou à verser à la Communauté d'agglomération Seine-Eure en fonction des compétences transférées à cette dernière ou restituées aux communes.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Agglomération Seine-Eure s'est réunie le 24 mai 2022. Pour se prononcer sur le transfert de charges relatif à la modification de l'intérêt communautaire en matière de voirie sur la commune de Val de Reuil, à compter du 1 juillet 2022.

Il s'agit d'un transfert de charges au profit de la commune de Val de Reuil afin de lui permettre de reprendre la gestion des voiries ne relevant plus de l'intérêt communautaire.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

Séance levée : 22h20

Patrice PHILIPPE, maire



